

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE JOUCAS

SEANCE DU 26 AVRIL 2023

Envoyé en préfecture le 28/04/2023

Reçu en préfecture le 28/04/2023

Publié le

ID : 084-218400570-20230426-DEL_23_04_02-DE

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal 11
- En exercice 10
- Qui ont pris part à la délibération..... 8

OBJET DE LA DELIBERATION n° 23-04-02

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE
L'AVENANT N° 4 A LA CONVENTION
D'ADHESION DU SEDEL ENERGIE (SERVICES
ENERGETIQUES DURABLES EN LUBERON).**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six du mois d'avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 21.04.2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, en mairie de JOUCAS, sous la Présidence de Mr. Lucien AUBERT, Maire,

Etaient présents : M. Lucien AUBERT, M. Maurice JEAN, Mme Laëtitia NICOLAS, M. Lionel NICOLAS, Mme Muriel PONTET, M. Alessandro POZZO, M. Laurent QUEYTAN, M. Thibaud RICHARD.

Absents excusés : Mme Séverine GUILLOT, M. Olivier LAUBRON.

Mme Muriel PONTET a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée Délibérante ce qui suit :

Le Parc naturel régional du Luberon a inscrit dans sa Charte la nécessité d'accompagner les communes adhérentes dans des programmes de réduction des consommations d'énergie et d'utilisation des énergies renouvelables.

Il propose depuis juillet 2009 un service mutualisé destiné à aider les communes à mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques (réduction de la consommation, planification d'opérations nouvelles) : le programme SEDEL (Services Energétiques Durables En Luberon).

Depuis le 1^{er} mai 2011, la commune de JOUCAS adhère au programme SEDEL ENERGIE.

A ce titre, les communes adhérentes bénéficient de l'action de terrain d'un « conseiller énergie partagé », dont les tâches sont multiples, axées sur le conseil et l'accompagnement :

- Suivre et optimiser les consommations d'énergie sur le patrimoine des collectivités locales,
- Planifier et programmer les actions de maîtrise de l'énergie,
- Agir sur la performance énergétique des bâtiments pour réduire les consommations d'énergie,
- Optimiser l'éclairage public et limiter la pollution lumineuse,
- Favoriser le développement des énergies renouvelables
- Former, informer et sensibiliser les acteurs locaux publics et privés et la population (en collaboration avec le secteur associatif, dont l'Espace Information Energie du Luberon)

Un projet d'avenant (n°4) à cette convention qui prend effet à compter du 01.07.2023 est proposé par le PNRL, il précise notamment l'évolution du tarif annuel d'adhésion qui est de 2,50 €/habitant (montant de 2,10 €/hab. pour l'avenant précédent) soit 887,50 €/an.

Les autres modalités de la convention d'origine sont maintenues.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la signature par Monsieur le Maire de l'avenant n° 4 à la convention SEDEL passée avec le Parc Naturel Régional du Luberon joint à la présente.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré

A l'unanimité,

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 4 à la convention SEDEL Energie et tout document utile à l'exécution de cette décision ;

PRECISE que la somme de 887,50 € est inscrite au budget primitif 2023 de la commune, compte 6558.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

Lucien AUBERT



La secrétaire de séance,

Muriel PONTET

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.